Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260717-DEL_2026_58-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-six
En exercice	19	Le dix-sept juillet à vingt heures,
Présents	16	Le Conseil municipal de la commune de HANVEC - 29460, légalement convoqué,
Votants	19	s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 13 juillet 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, PRIMOT Christophe, Mélanie THOMIN (arrivée à 20h11), Marie-Françoise MARHIC, Jérôme DUBRAY, Majdouline VEY, Damien ILY, Sébastien THUEUX, Betty CROGUENNOC, Daniel CROGUENNEC, Cécilia CRAPOULET, Anne-Françoise BIZIEN, Stéphane DE LUCA (arrivé à 20h17).
ABSENTS : Corinne CHARDOT pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Hubert MADEC pouvoir donné à Yves CYRILLE, François VANDERMARLIERE pouvoir donné à Majdouline VEY.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Daniel CROGUENNEC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEL 2026-58 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE CANALISATIONS POUR UN DISPOSITIF DE RESEAUX

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Hanvec est régulièrement sollicitée pour des demandes de traversée de ses domaines public et privé, notamment pour l'implantation de dispositifs d'assainissement non collectif ou de branchements de réseaux (EDF, Télécom, eau, etc.).

Afin d'encadrer ces autorisations, il est proposé à l'assemblée d'en fixer les modalités par le biais d'une convention-type, annexée aux présentes.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de servitude de passage sur le domaine public communal de canalisations pour un dispositif de réseaux.
ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer lesdites conventions à intervenir avec les pétitionnaires.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE

Le secrétaire de séance
Daniel CROGUENNEC

